

2021 CODA International Qualifier/*ACVO Qualification internationale 2021*

October 10th & 11th, 2021 / *Les 10 et 11 octobre 2021*

Supplementary Sailing Instructions to RRS Appendix S: Standard Sailing Instructions (SSI) / *Instructions de course complémentaires à l'annexe S des RCV : instructions de course types (ICT)*

(The rules below replace or complement the SSIs. The same number is used when replacing an SSI and new numbers are used for new instructions.) / *(Les règles suivantes remplacent ou complètent les ICT. Le même numéro d'article est utilisé lorsqu'il remplace un article des ICT et un nouveau numéro est utilisé pour les nouvelles instructions.)*

The notation '[NP]' in a rule means that a boat may not protest another boat for breaking that rule. This change RRS 60.1(a). / *La note « [NP] » à une règle indique qu'un bateau ne peut être soumis à une réclamation par un autre bateau lorsqu'il y a infraction à cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1 (a).*

1 RULES / *RÈGLES*

1.2 If there is a conflict between languages, English will take precedence. / *En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.*

2 NOTICES TO COMPETITORS/*AVIS AUX CONCURRENTS*

2.3 The official notice board is located online at <https://www.regattanetwork.com/event/23239>. Notices may also be posted on the notice board located on the east wall of the clubhouse front verandah. / *Le tableau officiel est situé en ligne au <https://www.regattanetwork.com/event/23239>. Des informations peuvent également être affichées au tableau officiel situé sur le mur est de la véranda à l'avant de la capitainerie.*

2.4 The Race Office is located on the south side of the main club house by the service dock. / *Le bureau du comité de course est situé dans la partie sud de la capitainerie principale, près du quai de service.*

3 CHANGES TO THE SAILING INSTRUCTIONS / *MODIFICATION AUX INSTRUCTIONS DE COURSE*

3.1 Any change to the sailing instructions will be posted before 1000 on the day it will take effect. Any change to the schedule of races will be posted by 2000 on the day before it will take effect. This changes RRS S3.1. / *Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 10 h le jour de leur entrée en vigueur. Toute modification à l'horaire des courses sera affichée avant 20 h le jour précédant leur entrée en vigueur. Ceci modifie les RCV S3.1.*

4 SIGNALS MADE ASHORE / *SIGNAUX FAITS À TERRE*

4.1 Signals made ashore will be displayed on the flagpole located beside the RCYC Sailing Office. / *Les signaux faits à terre seront envoyés à partir du mât de pavillons situé à côté du bureau de la voile du RCYC.*

4.2 When flag AP is displayed ashore, '1 minute' is replaced with 'not less than 30 minutes' in the race signal AP. / *Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, « 1 minute » est remplacé par : « pas moins de 30 minutes » dans Signaux de course : Aperçu.*

5 SCHEDULE OF RACES / PROGRAMME DES COURSES

5.1

Date/Date		
Sunday, October 10 / dimanche 10 octobre	1100 hrs / 11 h	1 st Warning signal (5 races scheduled)/1 ^{er} avertissement (5 courses prévues)
Monday, October 11/ lundi 11 octobre	1100 hrs/11 h	1 st Warning signal (3 races scheduled)/1 ^{er} avertissement (3 courses prévues)
Monday, October 11/ lundi 11 octobre	1500 hrs/15 h	No race to start after this time. / Aucune course prévue après cette heure.

7 THE COURSES / LES PARCOURS

7.2 The courses in Attachment A replace the courses in RRS S. / Les schémas de parcours dans l'appendice A remplacent les parcours dans l'annexe S des RCV.

7.3 The racing area will be either in the Toronto Inner harbour or the Toronto Outer harbour, south of the Toronto Island. / La zone de course sera située soit dans le port intérieur de Toronto ou le port extérieur de Toronto, au sud de l'île de Toronto.

8 MARKS/MARQUES

8.1 Marks 1, 2, 3s, 3p, 4s and 4p will be orange inflatables. / Les marques 1, 2, 3s, 3 p, 4s et 4 p seront des ballons orange.

8.2 New mark, as provided in instruction 10.1, will be a yellow inflatable. / Les nouvelles marques, comme prévu à l'instruction 10.1, seront des ballons jaunes.

8.3 The starting mark will be a green inflatable or RC boat with an Orange Flag. / La marque de départ sera un ballon vert ou un bateau du comité de course arborant un pavillon orange.

8.4 The finishing mark will be a red inflatable. / La marque d'arrivée sera un ballon rouge.

8.5 If one of the gate marks (2s/2p or 4s/4p) is missing, the remaining mark will be left to port. / Si une des marques de porte (2s/2 p ou 4s/4 p) est manquante, la marque restante devra être laissée à bâbord.

9 THE START / LE DÉPART

9.2 The start line will be between a staff displaying an orange flag on the race committee vessel and the course side of the starting mark or between staffs displaying orange flags on the race committee vessels. This changes RRS S9.2. / La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ ou entre les mâts arborant un pavillon orange sur les bateaux du comité de course. Ceci modifie les RCV S9.2.

9.3 A boat that does not start within 4 minutes after her starting signal will be scored Did Not Start without a hearing. This changes RRS A5.1 and A5.2. / Un bateau qui ne prend pas le départ moins de 4 minutes avant son signal de départ sera classé « DNS » sans audience. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.

11 THE FINISH / L'ARRIVÉE

11.1 The finishing line will be between the staff displaying a blue flag on the race committee vessel and the course side of the finishing mark as indicated on the diagrams in Attachment A. This changes RRS S11.1. / La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée comme indiqué sur les schémas de l'annexe A. Ceci modifie les RCV S11.1.

12 TIME LIMITS / TEMPS LIMITE

Mark 1 Time Limit/Temps limite marque 1	Race Time Limit/Temps limite de course	Finish Window / Fenêtre pour finir	Target Time / Temps cible
30 minutes	90 minutes	20 minutes	45 minutes

12.4 Failure to meet target time will not be grounds for redress. This changes RRS 62.1(a). / *Le fait de ne pas avoir réussi à atteindre le temps cible ne sera pas matière à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1 (a).*

13 PROTESTS AND REQUESTS FOR REDRESS / RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

13.2 The protest time limit is 60 minutes after the last boat has finished the last race of the day or the race committee signals no more racing today or 30 minutes after the signal boat docks, whichever is later. This changes RRS S13.2. / *Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou que le comité de course signale la fin des courses de la journée ou 30 minutes après que le bateau signaleur arrive à quai, selon ce qui est le plus tard. Ceci modifie la RCV S13.2.*

13.5 Protest hearings are expected to be heard in person but may be changed to online. Instructions for online hearings will be provided by the Jury. / *Les audiences de réparation seront entendues en personne, mais elles pourraient être déplacées en ligne. Les instructions pour les audiences en ligne seront fournies par le jury.*

13.6 The first three sentences of RRS 61.1(a) are changed to:

'A boat intending to protest shall inform the other boat at the first reasonable opportunity. When her protest will concern an incident in the racing area that she was involved in or saw she shall hail 'Protest'. She shall inform the Race Committee at the finishing line immediately after finishing of the boat/s being protested or as soon as practicable after she retires.'

To inform the Race Committee of the boat/s being protested, the boat intending to protest shall approach the non-finishing side of the RC finishing boat.

Les trois premières phrases des RCV 61.1 (a) sont remplacées par les suivantes :

« Un bateau ayant l'intention de réclamer doit informer l'autre bateau à la première occasion raisonnable. Quand sa réclamation concerne un incident dans la zone de course dans lequel il était impliqué ou qu'il ait vu, il devra héler : "Proteste". Il doit informer le comité de course à la ligne d'arrivée immédiatement après que le(s) bateaux réclamé(s) a fini ou aussitôt que possible après qu'il(s) se soit(en) retiré(s). »

Pour informer le comité de course qu'un ou des bateaux est/sont sujet(s) à une réclamation, le bateau ayant l'intention de faire la réclamation devra s'approcher du bateau du comité de course à l'arrivée par le côté opposé à l'arrivée.

14 [DP] [NP] SAFETY REGULATIONS/RÈGLES DE SÉCURITÉ

14.1 Boats shall check in with the race committee prior to their first race of the day by sailing past the transom of the committee boat. / *Les bateaux devront s'enregistrer avec le comité de course avant leur première course de la journée en naviguant derrière le tableau arrière du bateau du comité de course.*

14.2 Boats shall advise the race committee if leaving the race area prior to the end of the last race of the day. / *Les bateaux aviseront le comité de course avant de quitter la zone de course avant la fin de la dernière course de la journée.*

<p>Optimist</p>	<p>LH</p>						
<p>The above “IODA” course will not be signaled, it will be the default course unless course LH is signalled from the Signal Boat. / <i>Le parcours « IODA » ne sera pas signalé. Ce sera le parcours par défaut à moins que le parcours LH ne soit indiqué sur le bateau signalneur.</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Signal/Sig-nal</th> <th>Mark Rounding Order / <i>Ordre des marques</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LH2</td> <td>Start-1-4s/4p-1-4p-Finish</td> </tr> <tr> <td>LH3</td> <td>Start-1-4s/4p-1-4s/4p-1-4p-Finish</td> </tr> </tbody> </table>	Signal/Sig-nal	Mark Rounding Order / <i>Ordre des marques</i>	LH2	Start-1-4s/4p-1-4p-Finish	LH3	Start-1-4s/4p-1-4s/4p-1-4p-Finish
Signal/Sig-nal	Mark Rounding Order / <i>Ordre des marques</i>						
LH2	Start-1-4s/4p-1-4p-Finish						
LH3	Start-1-4s/4p-1-4s/4p-1-4p-Finish						